Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vehicule occasion achat récent en panne

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai acheté il y a 2 mois, sur un site internet d'annonce en ligne, un véhicule d'occasion à un professionnel (négoce véhicules d'occasions)sans controle technique et en espèce pour 1850?, je n'avais pas de chéquier. Réellement la personne que j'ai vu et avec qui j'ai fait la vente, se dit courtier, et ne m'a pas fait de facture d'achat, donc pas de garantie. Ce véhicule est tombé en panne il y a 2 jours suite à une casse de la courroie de distribution, qui a cassé prématurément (à peine 40000kms et 2ans après). Je me retrouve dans une mauvaise situation, la voiture est actuellement en garage en attendant de savoir ce qui va se passer par la suite.
Mon assurance recours juridique ne prend pas en charge car la voiture a + de 10ans (1998).
Pour les réparations celà va me couter + de 1000?.

Actuellement je ne sais pas comment faire, mon assurance me dit de saisir le juge pour peut être obtenir une annulation de la vente, ce juge pourrait s'appuyer sur le fait que le controle technique n'était pas valide.

Je me rends compte que je me suis fait avoir, et surtout que je n'ai pas été assez vigilant. C'est la première fois que j'achetais une voiture.

J'espère que vous pourrez m'aider en me disant les démarches à effectuer.

Merci à vous

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

j'ai acheté il y a 2 mois, sur un site internet d'annonce en ligne, un véhicule d'occasion à un professionnel (négoce véhicules d'occasions)sans controle technique et en espèce pour 1850?, je n'avais pas de chéquier. Réellement la personne que j'ai vu et avec qui j'ai fait la vente, se dit courtier, et ne m'a pas fait de facture d'achat, donc pas de garantie. Ce véhicule est tombé en panne il y a 2 jours suite à une casse de la courroie de distribution, qui a cassé prématurément (à peine 40000kms et 2ans après). Je me retrouve dans une mauvaise situation, la voiture est actuellement en garage en attendant de savoir ce qui va se passer par la suite.
Mon assurance recours juridique ne prend pas en charge car la voiture a + de 10ans (1998).
Pour les réparations celà va me couter + de 1000?.

Actuellement je ne sais pas comment faire, mon assurance me dit de saisir le juge pour peut être obtenir une annulation de la vente, ce juge pourrait s'appuyer sur le fait que le controle technique n'était pas valide.

Je me rends compte que je me suis fait avoir, et surtout que je n'ai pas été assez vigilant. C'est la première fois que j'achetais une voiture.

L'absence d'écrit ou de facture d'achat n'est pas du tout un cas d'impossibilité d'agir en justice. Cela ne signifie pas non plus que la garantie légale des vices cachés telle que prévue par les articles 1643 et suivants du Code civil n'est pas applicable.

Le fait que la courroie se soit cassée prématurément laisse à penser effectivement à un vice caché (vide fabrication ou d'installation).

Une saisine du juge de proximité en vue d'obtenir des dommages et intérêts en vue de permettre la réparation est donc tout à fait envisageable.

Mais attention, vous ne pouvez pas faire réparer le véhicule tant que le juge ne vous l'a pas autorisé et il convient de faire faire réaliser à vos frais une expertise à vos frais ce qui représente un certain coups.

Très cordialement.